

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AOÛT 2025

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 4 août 2025 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard

M. le conseiller Claude Martel est absent.

Le siège n° 6 est vacant.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 1er août 2025
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Adoption de la résolution pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 2025-02) à l'égard de l'immeuble situé au 226, rue Principale
- 1.6 Demande dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité – Sécurité civile
- 1.7 Demande dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité – Services communs d'archives
- 1.8 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Prime pour la modification du règlement régional numéro 317-2024 relatif au contrôle de la pollution lumineuse

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2025
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 juin 2025
- 2.3 Nomination des vérificateurs pour 2025, 2026 et 2027
- 2.4 Demande d'aide financière – campagne sac-à-dons – Fondation pour l'enfance et la jeunesse

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 5.1 Achat d'un terrain route de l'Écluse
- 5.2 Mandat Caouette, Thériault et Renaud Arpenteurs – Géomètres – terrain route de l'Écluse
- 5.3 Offre d'achat de M. Jessy Gélinas
- 5.4 Ouverture des soumissions - Entretien du centre communautaire et locaux loués à l'école

- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7. TRANSPORT ROUTIER
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 11. VARIA
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 25-140

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Résol. 25-141

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 1^{ER} AOÛT 2025

Résol. 25-142

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 1^{er} août 2025 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 1^{er} août 2025 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- ➔ Mme la mairesse informe la population que les démarches sont en cours pour la maison laissée à l'abandon.
- ➔ Mme la mairesse informe la population que les démarches sont en cours pour la cantine.
- ➔ Mme la mairesse présente ses excuses pour la dernière séance car M. Munger avait coupé des bouts sans autorisation et informe que ceux qui veulent la revisionner elle est complète maintenant.

1.5

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION POUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI 2025-02) À L'ÉGARD DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 226, RUE PRINCIPALE

Résol. 25-143

ATTENDU QUE la section XI du chapitre IV du titre I de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19.1) permet à la Municipalité de Lac-Bouchette de légiférer sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté le règlement numéro 24-20, règlement ayant pour objet d'adopter les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de PPCMOI pour avoir l'autorisation de faire un usage mixte au 226, rue Principale dans le but d'ajouter un usage principal du groupe commerce de voisinage 2.1 e) afin d'opérer un café-terrasse sur une propriété ayant déjà un usage principal de type résidence bi-familiale;

ATTENDU QUE l'usage de commerce de voisinage 2.1 e) est autorisé par la grille des spécifications # 203 pour la zone 4CO;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme numéro 18-15;

ATTENDU QU'un des deux logements existants abrite déjà un usage secondaire de type touristique et que les membres sont d'avis que le café projeté s'harmonisera bien à cet usage car le café ne devrait pas nuire à la quiétude des clients du gîte;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme croient que le projet devrait générer peu ou pas d'inconvénients en matière de voisinage;

ATTENDU QUE le projet de café-terrasse devrait apporter une valeur ajoutée au quartier en offrant un service de proximité et un lieu de rencontre et d'échange entre les résidents du secteur et les clients du gîte;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont remarqué que certains usages du groupe commerce de voisinage 2.1 e) tel que le restaurant-bar et la

brasserie pourraient moins bien s'harmoniser avec l'usage résidentiel et le gîte touristique;

ATTENDU QUE le demandeur a mentionné qu'il n'y aura pas d'aménagement extérieur particulier lié au café-terrasse pour le moment et que les membres du CCU mentionnent qu'en cas de modification extérieure du bâtiment ou d'ajout de construction sur le terrain, le demandeur devrait déposer une demande d'approbation conforme au règlement sur les PIIA en vigueur dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le projet de résolution pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2025-02 visant à autoriser un usage mixte au 226, rue Principale afin d'ajouter un usage principal supplémentaire du groupe commerce de voisinage 2.1 e) afin d'opérer un café-terrasse sur un immeuble ayant déjà un usage principal de type résidence bi-familiale, à la condition suivante : la mixité des usages devra se limiter aux usages du groupe commerce de voisinage 2.1 e) à l'exception des usages de brasserie et de restaurant bar qui s'harmonisent moins bien avec l'usage résidentiel existant.

ACCEPTÉE

1.6

DEMANDE DANS LE CADRE DU VOLET – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SÉCURITÉ CIVILE

Résol. 25-144

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la ville de Roberval, en collaboration avec les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Chambord et Sainte-Hedwidge, désirent présenter un projet de mise en place d'une entente intermunicipale relative à la sécurité civile dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lac-Bouchette s'engage à participer au projet de mise en place d'une entente intermunicipale relative à la sécurité civile;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la Ville de Roberval organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

ACCEPTÉE

1.7

DEMANDE DANS LE CADRE DU VOLET – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SERVICES COMMUNS D’ARCHIVES

Résol. 25-145

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Chambord, de La Doré, de Lac-Bouchette, de Roberval, de Saint-André-du-Lac-St-Jean, de Saint-Félicien, de Saint-François-de-Sales, de Saint-Prime, de Sainte-Hedwidge et de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy désirent présenter un projet de mise en place ou bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l’unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lac-Bouchette s’engage à participer au projet de mise en niveau des services communs en gestion documentaire et de la mise en œuvre du système de gestion intégrée des documents;
- Le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

ACCEPTÉE

1.8

DEMANDE D’APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 317-2024 RELATIF AU CONTRÔLE DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Remis à la prochaine séance.

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 25-146

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l’unanimité des conseillers que les comptes à payer de juillet 2025 suivants soient approuvés :

Juillet 2025		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Bell mobilité	270,45 \$	270,45 \$
Hydro-Québec - CCCS	645,40 \$	12 123,94 \$
Visa	764,80 \$	764,80 \$
Ville de Roberval	93 013,00 \$	93 013,00 \$
Ghislaine M.-Hudon	2 167,38 \$	2 378,35 \$
Office d'habitation	4 184,68 \$	4 184,68 \$
Aliette Bouchard	2 600,00 \$	2 600,00 \$
Fadoq	300,00 \$	300,00 \$
Fondation Mira	50,00 \$	50,00 \$
Municipalité Lac-Bouchette	261,45 \$	261,45 \$
Organisme de bassin versant	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Société canadienne des postes	704,76 \$	704,76 \$
9221-5516 Québec Inc.	18 754,21 \$	18 754,21 \$
ADMQ	85,00 \$	85,00 \$
Jean-François Bilodeau	459,86 \$	459,86 \$
Brandt tractor Ltd	972,56 \$	972,56 \$
BuroPro citation	282,52 \$	282,52 \$
Cain Lamarre	11 274,74 \$	11 274,74 \$
Canadian national	57,49 \$	57,49 \$
Caouette Thériault & Renault	4 309,13 \$	4 309,13 \$
Martin Cloutier	1 324,67 \$	1 324,67 \$
Commission scolaire Pays-des-Bleuets	5 723,86 \$	5 723,86 \$
Cuizen	183,47 \$	183,47 \$
Desgagné Laflamme électrique	943,25 \$	943,25 \$
Durpro	195,68 \$	195,68 \$
Extincteurs Saguenay	963,58 \$	963,58 \$
Fonds d'information	78,00 \$	78,00 \$
Groupe D-Tech	199,67 \$	199,67 \$
Groupe conseil NOVO sst	91,19 \$	91,19 \$
H2O innovation	11 595,91 \$	11 595,91 \$
Havre	95,00 \$	95,00 \$
Location d'équipements Maximum	804,99 \$	804,99 \$
Ghislaine M.-Hudon	210,97 \$	- \$
MacPek inc.	645,33 \$	645,33 \$
MRC du Domaine-du-Roy	28 808,80 \$	28 808,80 \$
Jeannot Munger	125,00 \$	125,00 \$
Nutrinor énergies	3 554,64 \$	3 554,64 \$
Pulsar télécom	63,21 \$	63,21 \$
Renomax Roverval	799,71 \$	799,71 \$
Somavrac C.C.	8 529,43 \$	8 529,43 \$
St-Félicien Diesel	785,26 \$	785,26 \$
SCFP	869,84 \$	869,84 \$
Jean-Pierre Tremblay	172,97 \$	172,97 \$
Vortex structures aquatiques	2 275,12 \$	2 275,12 \$
Cogéco câble	155,12 \$	239,00 \$
Bell - Municipalité	108,78 \$	177,71 \$
Hydro-Québec - CCCS	906,14 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	624,56 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 653,09 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	719,13 \$	- \$
Ministère du Revenu	21 805,37 \$	21 805,37 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 820,47 \$	- \$
Bell - kiosque	68,93 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	301,50 \$	- \$
Beneva	7 300,67 \$	14 561,41 \$
Hydro-Québec - éclairage public	50,45 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 233,36 \$	- \$
Cogéco câble	83,88 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 253,13 \$	- \$

Beneva	7 260,74 \$	- \$
Receveur général du Canada	7 763,51 \$	7 763,51 \$
Hydro-Québec - pompage	916,71 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	9 229,26 \$	9 229,26 \$
Total	276 451,78 \$	276 451,78 \$
Salaires		
3 juillet 2025	8 301,81 \$	8 301,81 \$
10 juillet 2025	8 501,20 \$	8 501,20 \$
17 juillet 2025	8 722,88 \$	8 722,88 \$
24 juillet 2025	9 859,04 \$	9 859,04 \$
31 juillet 2025	14 171,04 \$	14 171,04 \$
Total des salaires	49 555,97 \$	49 555,97 \$
TOTAL:	326 007,75 \$	326 007,75 \$

ACCEPTÉE

2.1B CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2 APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2025
Résol. 25-147

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU’il reflète la situation financière au 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l’unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 juin 2025 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2025, 2026 ET 2027
Résol. 25-148

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait du travail fait par Mallette de Roberval;

ATTENDU la réception de l’offre de service d’une firme soit : Mallette;

ATTENDU QUE le conseil municipal a évalué l’offre de service reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler, dans une optique de continuité le mandat de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour le montant de :

- 16 000\$ plus taxes pour 2025,
- 16 750\$ plus taxes pour 2026,
- 17 500\$ plus taxes pour 2027;

QUE les frais d'administration et de technologie seront facturés selon les besoins.

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

2.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE SAC-À-DONS – FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Résol. 25-149

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 100\$ à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5.

PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1

ACHAT D'UN TERRAIN ROUTE DE L'ÉCLUSE

Résol. 25-150

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser un problème de virée au bout de la route de l'écluse;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre pour une partie de terrain du lot 5 786 328 de 400 m2 en bordure de la route de l'Écluse de M. Stéphane Mercier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une partie de terrain de 400 m2 en bordure de la route de l'Écluse de M. Stéphane Mercier au coût de 9 600\$ plus taxes;

QUE tous les frais relatifs à la vente seront assumés par la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

5.2

MANDAT CAOQUETTE, THÉRIAULT ET RENAUD ARPENTEURS – GÉOMÈTRES – TERRAIN ROUTE DE L'ÉCLUSE

Résol. 25-151

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'un terrain.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAS M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les arpenteurs-géomètres Caouette Thériault et Renaud Inc. pour arpenter et installer les repères et payer les frais additionnels pour le cadastre.

ACCEPTÉE

5.3

OFFRE D'ACHAT DE M. JESSY GÉLINAS

Résol. 25-152

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat au montant de cinq mille (5 000\$) pour un terrain numéro 6 693 621, situé sur la rue du Lac;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de faire une contre-offre de sept mille cinq cents (7 500\$) plus taxes;

ATTENDU L'acceptation par l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu unanimement de céder à M. Jessy Gélinas, au prix de sept mille cinq cents (7 500\$), plus les taxes applicables, le terrain numéro 6 693 621;

QUE tous les frais relatifs à la vente soient assumés par M. Jessy Gélinas.

QUE M. Gélinas a 2 ans pour débiter la construction d'une résidence, sinon la Municipalité se réserve le droit de racheter le terrain au même prix.

ACCEPTÉE

5.4

OUVERTURE DES SOUMISSIONS - ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET LOCAUX LOUÉS À L'ÉCOLE

Résol. 25-153

ATTENDU la réception et l'ouverture des deux (2) soumissions suivantes :

1. M. Martin Cloutier 15 000\$,
2. M. Charles Bois 12 000\$;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé acceptables les deux (2) soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'entretien du centre communautaire et des locaux loués à l'école, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, à M. Charles Bois et ce, pour un montant total de 12 000\$ sans taxes ;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item.

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

Aucun item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 25-154

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 22.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

